PERMANENT MISSION OF PORTUGAL
GENEVA

Intervention par M. Nuno Gabriel Cabral
Mission Permanente du Portugal auprès des Nations Unies à Genève
19ème session de l'Examen Périodique Universel
(28 Avril – 9 Mai 2014)

**Côte d'Ivoire**

M. le Président

Le Portugal salue la délégation ivoirienne et la remercie de la présentation de son rapport. Nous notons avec grande satisfaction que la Côte d'Ivoire a récemment ratifié le Statut de Rome, a adopté une loi sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme et a établi une Commission Nationale des Droits de l'Homme.

La Côte d'Ivoire présente, cependant, de niveaux préoccupants de discrimination envers les femmes et les filles, y inclue la violence sexuelle. Le Portugal fait en conséquence la suivante **recommandation**: le renforcement des organes judiciaires et policiers, ayant pour but un système pénal orienté vers la prévention de la violence sexuelle, notamment par le biais de l'augmentation du nombre de femmes et de leur visibilité dans la police et dans le système de justice.

Le Portugal **recommande** également que la Côte d'Ivoire adresse une invitation permanente à tous les mandataires de procédures spéciales, ratifie le 3ème Protocole Facultatif à la Convention relative aux des Droits de l'Enfant, signe et ratifie le Protocole Facultatif au Pacte International relatif aux Droit Économiques, Sociaux et Culturels et la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Je vous remercie.